

## Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Convocation le 9 janvier 2014

Secrétaire de séance : Henri GUILLEMOT

**Etaient présents :** LABROSSE Bernard, PELLENARD Lucien, GUILHEM Jean-Marc, NAULIN Jean, BOUSSARD Claude, DUROT-PIERRE Sylvie, DERRY Michel, ROLLIN Corinne, MARTINET Élise, AUBERT Géraldine, BENGLER Charles, GUÉNARD Frédéric, GUILLEMOT Henri

**Etaient Absents et ont donné pouvoir :** MASSON Vincent à PELLENARD Lucien, DUFOUR Jacky à LABROSSE Bernard, GUILLOT Bernard à GUILHEM Jean-Marc, KHALFOUNE Florent à GUÉNARD Frédéric, JONDOT Michel à GUILLEMOT Henri

**Etait absent :** Gilles HÉRIAUT

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Henri GUILLEMOT

### Rectificatif ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise à rectifier l'ordre du jour comme suit :

➤ ajout d'une question : autorisation demande de subvention FAFA pour main courante et abris de touche au stade

### Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01012014)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2013.

### RODP Télécom

(Décision modificative n°12-2013)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6554	CONTRIB. AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	3 410,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 410,00</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES	-3 410,00
<b>TOTAL</b>			<b>-3 410,00</b>

## Charges de personnel et politique de l'habitat

(Décision modificative n°13-2013)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
73	73923		REVERSEMENT FNGIR	8 174,00
012	64111		PERSONNEL TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	6 200,00
<b>Total : 14 374,00</b>				

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6557		CONTRIB. AU TITRE DE LA POLITIQUE HABITAT	-14 374,00
<b>Total : -14 374,00</b>				

## Personnel communal : tableau des effectifs

(Délibération n°02012014)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune de Toulon sur Arroux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (18 h hebdomadaires),
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18h hebdomadaires) suivant avis de la CAP émis dans sa séance du 19 décembre 2013,
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (26,5 h hebdomadaires) en emploi temporaire pour la période du 03/03/2014 au 04/07/2014,
- Ouverture d'un poste d'agent de restaurant scolaire non permanent à temps complet pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2014.

### ■ EMPLOIS PERMANENTS

LIBELLE EMPLOI	GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Secrétaire générale	Rédacteur	1	1	TC	
Comptabilité / paie	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TC	
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	18 h hebdo	
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	1	TC	
Agent administratif vie associative	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TC	

Agents bibliothèque	Adjoint administratif 2ème classe	1 1	1 1	12h hebdo 18h hebdo	titularisation 29/01/2014
Agent chargé de l'administration du service des eaux	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	TC	
Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique 1ère classe	1	1	TC	
Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique 2ème classe	6	6	TC	
Agent entretien	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	18h hebdo	ouverture au 01/01/2014
Agent entretien / enfance jeunesse	Adjoint technique 2ème classe	2	2	TC	
Agent entretien, gestion des salles et camping	Adjoint technique 1ère classe	1	1	TC	
Restaurant scolaire	Adjoint technique 2ème classe	1	1	TC	
Agent des écoles	Adjoint animation 2ème classe	1	1	28 h hebdo	
Agent des écoles	ATSEM 1ère classe	1	1	28 h hebdo	

### ■ **EMPLOIS NON PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI / SERVICE	GRADE / CONTRAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL MOYEN	PÉRIODE
Agent des écoles	Adjoint technique	1	1	25 h hebdo	02/09/2013 au 01/03/2014
Agent des écoles	Adjoint technique	1	1	26,5 h hebdo	03/03/2014 au 04/07/2014
Agent d'accueil	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2013 au 31/03/2016
Responsable halte-garderie	Infirmière	1	1	12 h hebdo	01/01/2013 au 31/12/2015
Restaurant scolaire	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2013 au 31/03/2014
Restaurant scolaire	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2014 au 31/03/2015

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Toulon sur Arroux, chapitre 012.

### **Droit de préemption : déclaration d'aliéner parcelle AE 457**

Me Antoine MARADON a déposé en mairie le 17 décembre 2013 une demande d'aliéner pour la parcelle AE 457 lieu-dit Le Bourg Sud, enregistrée par nos services sous le numéro 2013-03.

Cette parcelle est soumise au droit de préemption au motif d'un éventuel agrandissement de la station d'épuration.

Dans cette demande, Me MARANDON déclare les acquéreurs, M. et Mme Michel COUILLON, domiciliés 21 route de la Chapelle au Mans à TOULON SUR ARROUX (71320). Hors cette adresse n'existe pas sur notre commune et aucun habitant n'est déclaré sous ce nom à Toulon-sur-Arroux.

Au motif de cette une erreur administrative, le conseil municipal décide d'ajourner la question dans l'attente d'un nouveau Cerfa rectifié par le demandeur.

### **Convention d'hébergement d'équipement de télé-relève avec GRDF**

(Délibération n°03012014)

Lucien PELLENARD, 2ème adjoint au maire, donne lecture de la demande de GRDF pour une autorisation d'occupation du domaine public.

D'ici 2025, les compteurs GRDF devraient tous être changés pour fonctionner en télé-relève. Dans ce contexte, GRDF demande la mise à disposition d'un lieu pour l'hébergement du matériel nécessaire à ce procédé.

En contrepartie, GRDF propose une redevance annuelle de 50 € HT avec un premier engagement de 20 ans.

Le Conseil Municipal, vu le montant proposé, à 17 voix contre et 1 abstention, refuse de donner au maire l'autorisation de signer la convention.

### **Exonération loyer CHAMPEAU / GARNIER**

(Délibération n°04012014)

Le maire, Bernard LABROSSE, expose la situation de M. CHAMPEAU et Mme GARNIER, locataires d'un logement communal rue des Tanneries.

Suite à l'absence d'un commutateur sur le chauffe-eau, M. CHAMPEAU et Mme GARNIER se disent victimes d'un surcoût du montant de leur dernière facture d'électricité.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide d'exonérer M. CHAMPEAU et Mme GARNIER d'un mois de loyer.

### **CCPG : désignation des délégués titulaires et suppléants**

(Délibération n°05012014)

Suite à l'entrée de la commune de Toulon sur Arroux dans la Communauté de Communes du Pays Gueugnonnais, il convient de procéder à la désignation des délégués communautaires titulaires et suppléants qui siégeront au conseil communautaire.

Le maire propose de reconduire les délégués auparavant désignés à la Communauté de Communes Arroux Mesvrin.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de nommer les délégués communautaires suivants à la Communauté de Communes du Pays Gueugnonnais :

Titulaires :	Bernard LABROSSE	Suppléants :	Jean NAULIN
	Corinne ROLLIN		Claude BOUSSARD
	Jean-Marc GUILHEM		Vincent MASSON
	Henri GUILLEMOT		Michel JONDOT

### **Autorisation demande de subvention mains courantes et abris de touche**

(Délibération n°06012014)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à déposer une demande de subvention pour l'aménagement de mains courantes et d'abris de touches sur le terrain de football selon le plan de financement suivant :

Participation commune	2 064,25 €
Subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)	2 064,25 €
Total HT	4 128,50 €
Total TTC	4 954,20 €

### **Informations**

- Nomination régisseur adjoint pour la location des salles
- Acquisition d'un second défibrillateur pour le secteur du Faubourg : voir pour subvention auprès de la direction de la cohésion sociale et / ou du Rotary Club du Creusot

- CCPG : ♦ possibilité de l'utilisation d'un broyeur par les services techniques, voir par les particuliers
  - ♦ possibilité de récupérer du broyat gratuitement
  
- Proposition partenariat sur le thème de l'abolition de l'esclavage : projet d'une correspondance entre les écoles de Toulon et une école de Martinique, organisation du festival des Amis des Antilles à Montceau les Mines du 4 au 11 mai avec cérémonie pour l'inauguration d'une stèle à Toulon le 10 mai (financement par l'association), conférence sur l'abolition de l'esclavage en avril et soirée spectacle le 10 mai au soir avec présentation de danses antillaises
- Projet restructuration hôpital local : projet présenté à l'ARS et au conseil général à affiner. Intervention d'un programmiste, qui a reconstruit le projet mais avec un coût supérieur (5,5 millions d'euros). Toutefois, ce projet peut espérer d'importantes subventions, l'objectif étant de préserver les tarifs des services. Nouvelle réunion programmée à Mâcon le 30 janvier pour défendre le projet.
- Forêt communale : prévisions 2014
  - Dépenses : parcelles 28 – 29 = cloisonnement avec allées pour favoriser la pousse de jeunes arbres, parcelle 27 : dégagement mécanique. Total : 4000 €.
  - Recettes : parcelle 28 : vente de chêne pour 10 000 €
    - invendus 2013 : 1 500 €
    - bois d'affouage = 1 000 €
- Urbanisme : ♦ intervention de M. Saingeorgie constatée sur bâtiment rue Antoine Garreau
  - ♦ bâtiment virage appartenant à M. BINTZ : projet de démolition pour reconstruction
- Vie associative : ♦ constat manque d'effectifs dans les associations et de ce fait difficultés à renouveler les bureaux
  - ♦ montant des subventions à réajuster selon les besoins réels des associations qui ont évolué
- Repas communal le 9 février 2014 - repas des anciens déplacé du 9 mars au 11 mai en raison des élections et de l'indisponibilité de l'animateur à la date initialement prévue
- Demande d'exonération taxe d'habitation d'une administrée en raison d'une reconnaissance d'handicap.
- Remerciements de l'Ablette Toulonnaise pour le versement de la subvention 2013

## **Tour de table**

- Lucien PELLENARD : ♦ début des travaux assainissement rue de la Chevanne le 17 février
  - ♦ SPANC : demande auprès de la CCPG d'absence de contrôle pour les personnes habitant rue de la Chevanne puisqu'ils passeront en assainissement collectif sur l'année 2014
- Jean NAULIN : horloge église en cours de réparation
- M. DERRY : ♦ chauffage de la salle Jean Chandioux bruyant
  - ♦ stockage d'affiches de cinéma dans un local communal

**Séance levée à 23 h 15**